

RETARDEMENT DE LA DATE DE CLÔTURE DES SOUMISSIONS CHEZ LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE

La date de clôture des soumissions chez le maître de l'ouvrage est un jalon important du processus de mise en œuvre d'un projet qui marque le début et la fin de certaines obligations ou restrictions au BSDQ.

Dans la plupart des cas, les entrepreneurs destinataires sont les premiers informés du retardement de la date de clôture des soumissions chez le maître de l'ouvrage. Il est important qu'ils en informent rapidement le BSDQ puisque plusieurs délais qui les concernent en dépendent.

Lorsque le BSDQ est avisé du retardement la date de clôture des soumissions chez le maître de l'ouvrage *avant la date et heure de dépôt des soumissions au BSDQ*, il reportera les délais s'appliquant à :

- la date et heure de dépôt des soumissions au BSDQ;
- la date et heure limite pour le retrait d'une soumission;
- la période d'obtention de la liste des soumissionnaires selon l'article J-7 du Code de soumission;
- la période de prise de possession des soumissions par les entrepreneurs destinataires;
- la date et heure à partir de laquelle les soumissions peuvent être compilées.

Cependant, si le BSDQ est avisé *après la date et heure de dépôt au BSDQ*, mais avant la transmission du rapport de compilation des soumissions, il pourra seulement reporter le délai applicable à la prise de possession des soumissions, à l'obtention de la liste J-7 et au retrait de soumission.

Dans le cas où le BSDQ est avisé *après la transmission du rapport de compilation*, il ne pourra reporter aucun des délais précédemment mentionnés.

Tel qu'il est mentionné à l'article K-1 du Code de soumission, il est de la responsabilité des entrepreneurs soumissionnaires et destinataires de transmettre les informations pertinentes au BSDQ afin d'éviter que les règles du Code ne soient pas respectées.

Ainsi, lorsque vous avez connaissance d'un addenda qui pourrait influencer la date de dépôt au BSDQ ou les délais à respecter, vous devez communiquer l'information par télécopieur à l'agent du BSDQ de votre région.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec l'un des représentants du Service de l'application du BSDQ au 514-355-4115.

Daniel Paquette,
Directeur, Service de l'application